



### **Critère 3.1 : Les modalités d'organisation des formations théoriques**

#### **La formation théorique ou "code de la route"**

Lors de la **formation théorique** communément appelée formation au « **code de la route** », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance de la réglementation en matière de circulation et de sécurité routière, ainsi que sur celle des bons comportements à adopter par le conducteur.

**Les thèmes abordés sont les suivants :**

##### **Permis B**

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'Environnement

##### **Permis A**

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Équipement de protection et de sécurité du véhicule
- La mécanique et les équipements
- L'Environnement

#### **Préparation à l'examen du code de la route en salle (Présentiel)**

**La formation théorique se fait en présentiel, et peut être complétée à distance, en ce qui concerne le permis B. En présentiel, celle-ci se déroule à l'auto-école aux horaires affichés. Il s'agit de tests audiovisuels, corrigés et expliqués par un formateur.**

**Pour le permis A, la formation se fait exclusivement en distanciel.**

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour animer différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, la sécurité etc... Ces cours sont présentés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.



**Du Lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h00  
et le samedi de 08h00 à 10h**

(Si situation sanitaire l'autorise)

**Les tests** sont des questions d'entraînement au code avec une correction.

**Les examens** blancs se composent de 40 questions sans corrections.

Des grands thèmes de la sécurité routière et les cours thématiques spécifiques seront dispensés dans la salle de code de l'établissement ;

Ils sont assurés **uniquement sur rendez-vous**, animé par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner.

Le planning est affiché en fonction des RDV au centre de formation tous les lundis.

**Les horaires de cours sont affichés sur notre site et au sein de l'école de conduite.**

### **Préparation à l'examen du code de la route en ligne (Distanciel)**

Pour un permis voiture, vous préparez l'Examen Théorique Général (ETG) **avec notre partenaire Prépacode.**

**À distance, le stagiaire à un accès à notre plateforme internet, il peut s'entraîner à n'importe quel moment.**

Un suivi de sa progression est réalisé par l'auto-école. Il peut contacter l'établissement pour n'importe quelles questions concernant la formation. **Nous attribuons un identifiant et un mot de passe à l'élève et le laissons autonome dans cette préparation.** Il va de soi que ça ne vaut pas une formation en présentiel avec un enseignant qui explique, détaille et répond aux questions. Vous aurez certainement de nombreuses lacunes quand vous commencerez la formation pratique sur véhicule, mais rassurez-vous, nous les comblerons.

Toutefois, bien souvent, le temps consacré à compléter un savoir et un savoir-être trop léger s'ajoutera à la formation pratique et au final, l'économie n'est pas si flagrante. Nous vous conseillons, si votre emploi du temps vous le permet, de choisir la formation en salle, que nous proposons.